Ville de Genève Conseil municipal

PR-1425

16 septembre 2020

Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 029 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie, parcelle N° 4704, feuille N° 21, commune de Genève, section Cité.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Construit en 1778-1779, l'immeuble 6, rue de la Taconnerie est situé dans la zone protégée de la Vieille-Ville; il est classé «MS-c70/Conseil d'Etat du 18 décembre 1923», selon le recensement architectural du Canton de Genève. Actuellement très vétuste, il n'a pas subi de transformation importante depuis les années 1950 et nécessite aujourd'hui une intervention soucieuse de préserver sa substance patrimoniale.

Contexte et historique de l'opération

Janvier 2002

Le Conseil municipal vote un crédit de préétude de 12 991 750 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19^e programme d'investissement quadriennal (PIQ).

Le budget à disposition pour la restauration du bâtiment Taconnerie 6 est de 186 052 francs (proposition PR-117).

Mai 2012

Le Conseil administratif décide de maintenir l'immeuble dans le portefeuille des logements sociaux, conscient que le plan financier lié aux travaux nécessaires à la remise en état de ce bâtiment ne pourra être équilibré (réf. N°30 – extrait certifié conforme, séance du Conseil administratif du 9 mai 2012).

Mai 2014

Le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 2 600 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2014 pour les projets inscrits au 9e plan financier d'investissement (PFI) 2014-2025 et trois nouveaux projet non planifiés.

Le budget complémentaire voté pour la restauration du bâtiment Taconnerie 6 est de 100 000 francs (proposition PR-1054).

Juillet 2016 Le Conseil administratif prend connaissance des deux notes

de M^{me} Sandrine Salerno, des 3 et 20 juin 2016, relatives à l'immeuble place de la Taconnerie 6 et à l'analyse de rende-

ment après rénovation dudit immeuble.

Août 2017 Arrêt du Tribunal fédéral confirmant l'annulation du congé

de la crêperie occasionnant la mise en attente du dossier.

Mars 2020 Le Conseil administratif demande à la Direction du patri-

moine bâti de relancer le dossier en priorité, cela au vu de l'échéance de l'autorisation de construire, dont la dernière et ultime prolongation accordée est fixée au 1^{er} juin 2021 (le chantier doit s'ouvrir avant cette date faute de quoi elle

sera caduque).

Notice historique

Le numéro 6 de la place de la Taconnerie a été édifié en 1778-1779 par le charpentier Pierre-François Vaucher. L'immeuble atteignait à l'origine une hauteur de six étages sur rez-de-chaussée qui furent augmentés d'un niveau au XIX^e siècle, devenant ainsi l'immeuble le plus haut de la Vieille-Ville. En 1957, la toiture étant jugée inesthétique, le bâtiment est ramené à cinq étages sur rez et coiffé d'un comble à la Mansart.

L'immeuble occupe une parcelle étroite et modeste, héritée du tissu médiéval. Chaque niveau se compose d'un appartement avec un séjour et une cuisine, l'un donnant partiellement sur la place de la Taconnerie, l'autre sur la rue du Soleil-Levant. Un couloir occupe l'espace restant, le plus souvent avec une sallede bains installée au XX° siècle. L'accès aux étages est assuré par un escalier à vis.

Les façades se caractérisent par le rythme serré des ouvertures. La partie la plus riche de l'édifice se concentre sur la façade la plus étroite, au niveau des rez-de-chaussée et premier étage. On y trouve des encadrements moulurés, un balcon doté d'arabesques en fer forgé, des clés ornées de mascarons sculptés (refait en 1939). Cet aspect représentatif de la façade sur la place de la Taconnerie peut être interprété comme le signe d'une assimilation, par une catégorie sociale aux revenus modestes, de signes extérieurs de richesse en principe réservées à une élite.

En 1923, la plupart des immeubles de la place de la Taconnerie firent l'objet de mesures de classement. Faisant partie de ce lot, le numéro 6 bénéficia dès lors d'une protection équivalente à celle de bâtiments plus prestigieux qui bordent la place.

Exposé des motifs

L'immeuble 6, place de la Taconnerie est situé dans la zone protégée de la Vieille-Ville, il est classé et n'a pas subi de rénovation importante depuis plus d'un demi-siècle.

Son état général est très vétuste et son échelle d'évaluation Stratus le place parmi les immeubles en mauvais état du patrimoine immobilier de la Ville de Genève avec un indice de 0,45. En 2012, lors de la période de gel, d'importants dégâts se sont produits, rendant trois des six logements peu ou pas habitables.

Eu égard à son importance historique, au contexte dans lequel il se trouve et à ses qualités architecturales, cet immeuble mérite une attention proportionnelle au classement dont il a fait l'objet en 1923. A l'heure actuelle, des mesures conservatoires s'imposent d'urgence afin de préserver la substance historique de ce bâtiment et d'améliorer son usage.

Description de l'ouvrage

L'immeuble comprend cinq étages sur rez-de-chaussée, auxquels s'ajoutent un comble à la Mansart et deux niveaux en sous-sol. Chaque niveau se compose d'un appartement comprenant un séjour recevant doublage en boiseries, plafonds moulurés, cheminée et une cuisine, beaucoup plus sobre. Les deux pièces sont flanquées d'alcôves dont certaines, côté cuisine, ont été transformées en salle de bains. Un couloir étroit servant d'entrée occupe l'espace restant. L'appartement du premier (bel étage) dispose d'un balcon et d'un triptyque de fenêtres/porte-fenêtre qui a été réaménagé dans les années 1990. Au rez-de-chaussée se tient un petit restaurant (restauration légère) équipé d'une petite cuisine. Les sous-sols sont occupés par les locaux de service du restaurant.

La toiture actuelle date de 1958; la charpente est néanmoins apparemment saine. Elle est recouverte de tuiles plates de terre cuite. Les ferblanteries sont en tôle peinte. Les surcombles accueillent des greniers inutilisés.

Les murs de façades sont en pierre appareillée de 50 cm d'épaisseur environ, en molasse aux étages et en calcaire dur au rez-de-chaussée.

L'élément le plus remarquable est le balcon du bel étage, entièrement refait en 2008, sur lequel donnent trois portes-fenêtres en plein cintre ornées de mascarons sculptés, datant de 1938, représentant les têtes des belles-sœurs du propriétaire d'alors. Les façades sont très sales et ponctuellement dégradées. La pierre de taille composant le mur est doublée d'un habillage de menuiserie à l'intérieur pour les parties nobles.

Les fenêtres sont en menuiserie à simple vitrage, soit à guillotine pour les étages supérieurs et la cage d'escalier, soit à doubles vantaux pour le rez et le bel

étage. Quelques fenêtres à guillotine ont été remplacées dans la seconde partie du XX^e siècle par des fenêtres à doubles vantaux. Les volets, en bois pleins ou à jalousies, sont en mauvais état, voire inexistants; ils seront rétablis à l'identique.

Les murs périphériques des sous-sols sont, comme les murs de façade, en pierre appareillée. La hauteur sous plafond est faible (210 cm). Le sol du deuxième sous-sol est en terre battue.

Les planchers horizontaux sont portés par le solivage horizontal qui s'appuie sur le mitoyen et le mur de la façade nord, espacés de 4,6 m environ. Les planchers et les solives ont fait l'objet de sondages au deuxième étage (planchers sur premier et sur deuxième). Il en découle comme particularité que les solives sont de faible hauteur (15×15 cm) mais à forte densité (entraxe 30 cm environ). Les vérifications démontrent une résistance suffisante, mais une souplesse hors norme. L'état exact de l'ensemble devra être vérifié sur les autres niveaux en cours de chantier.

Les séparations intérieures sont composées de simples galandages. Le rez est quasiment libre de cloison, le premier étage a fait l'objet d'une transformation fin du XX^e siècle proposant une salle de bain. Les deuxième, troisième et quatrième étages sont cloisonnés selon le schéma d'origine. Les cinquième et sixième disposent d'une salle de bain centrale depuis leur transformation de 1958.

Les équipements et les installations techniques sont vétustes; le chauffage est actuellement inexistant.

Le bâtiment a été acheté par la Ville en 1952.

Programme et descriptif des travaux

L'affectation et la distribution du rez-de-chaussée et des étages restera inchangée, la vocation commerciale du rez-de-chaussée est conservée.

Compte tenu de son importance historique, du contexte dans lequel il se trouve, et de la procédure de classement dont il a été l'objet en 1923, les aspects patrimoniaux de cet immeuble seront traités avec la plus grande attention et feront l'objet d'une stratégie d'intervention très clairement établie.

Une des caractéristiques de ce bâtiment est de présenter une façade très riche et un contenu modeste. Il en découle que le traitement de la façade et des éléments extérieurs se rapproche d'une «restauration», alors que le traitement des appartements recherche une polyvalence d'usage en adéquation avec un usage contemporain. La mise au point du plan d'étage type propose d'insérer les services (cuisine, WC, douche) dans la zone centrale, augmentant ainsi l'habitabilité des appartements. L'ouverture des fenêtres condamnées ainsi que

la généralisation du plan à tous les étages (y compris les combles) redonne à l'immeuble la qualité qui avait été perdue par les transformations partielles, ponctuelles et successives.

Les travaux suivants sont prévus dans l'opération:

Structure porteuse

- La charpente est en bon état, des modifications sont prévues pour permettre un meilleur accès aux combles. Une isolation est prévue entre chevrons sur les Mansarts et sur le plancher des combles. Les surcombles resteront froids.
- Dans les étages courants, reprise des planchers par un nouveau sol sur l'ancienne structure, sans toucher aux plafonds. Des remplacements ponctuels de solives sont envisagés.
- Les solives des planchers du sous-sol seront contrôlées et remplacées si nécessaire.

Enveloppe

Toiture

- Réfection de la couverture avec sous-toiture et récupération des tuiles en état.
- Réfection complète des ferblanteries.
- Isolation du plancher des combles.
- Réfection des massifs de cheminées et des massifs de ventilation.

Façades

- Ravalement complet des parements en molasse et hydrogommage des calcaires durs. Le remplacement occasionnel des tablettes, cordons ou autres pièces particulièrement endommagées est également prévu.
- Réfection complète des volets en bois. Les volets actuels sont en grande partie irréparables: environ 70% devront être remplacés; les autres seront rénovés.
- Rénovation des fenêtres: les fenêtres à guillotine seront conservées et restaurées sans mise aux normes thermiques. Les fenêtres à la française sont prévues et remplacées par des fenêtres neuves en bois, selon modèle agréé par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les fausses fenêtres qui apparaissent en façade, avec des volets fermés, seront remplacées par des vraies fenêtres.
- Remise en état de la ferronnerie.
- Remise en état de la porte d'entrée et des trappes d'accès.

Aménagements intérieurs

- Création de caves.
- Réfection de la cage d'escalier.
- Création de locaux sanitaires (WC, lavabos, douches) et de blocs cuisine.
- Réfection des murs (peinture, faïence).
- Réfection des sols (carrelage, parquet).
- Les menuiseries intérieures anciennes ou d'origine seront maintenues dans la mesure du possible.

Sous-sols

- Création d'une sous-station de chauffage et locaux techniques.
- Aménagement de locaux communs pour les locataires (vélos, poussettes, buanderie, caves, poubelles).

Surfaces, volumes

Surface de la parcelle	59 m ²
Surface bâtie	59 m ²
Surface utile	585,3 m ²
Volume bâti SIA 416	1608,6 m ²

Valeurs statistiques

Le prix au mètre cube est de 1332 francs.

Adéquation à l'Agenda 21

Les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier seront appliqués. En particulier sera prise en compte de manière obligatoire la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur s'intégrera à une structure existante de réseau de chaleur et n'engendrera que peu d'émissions dans l'atmosphère.

Conception énergétique

Concept du site/alimentation en énergie

Les besoins et enjeux énergétiques associés à cette rénovation ont fait l'objet de la plus grande attention et s'intègrent dans une conception énergétique définie à l'échelle du quartier situé dans la Vieille-Ville. Ainsi le bâtiment sera raccordé par une extension au réseau de chaleur existant de la Ville de Genève. Ce réseau alimente déjà l'ensemble de l'administration municipale du périmètre, y compris celle de l'Hôtel-de-Ville pair et impair et la maison Tavel. La production de chaleur de la cour Saint-Pierre fonctionne au gaz et a été rénovée en 2019.

Un système de récupération de chaleur sur l'air vicié de la ventilation centralisée et pompe à chaleur permettra de produire environ 60% de l'eau chaude sanitaire.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment étant situé dans la Vieille-Ville, avec une forte contrainte patrimoniale, les interventions énergétique sont limitées. La toiture et le plancher des combles seront isolés et les vitrages partiellement équipés de verres isolants spécifiques, de faible épaisseur avec micro-intercalaires de 0,5 mm et une épaisseur totale de 6,2 mm, pour un coefficient U de 1,2 W/m²K.

Description des installations techniques

Chauffage et eau chaude

La sous-station de chauffage sera raccordée sur le réseau de chauffage à distance (CAD) VG via un échangeur afin d'assurer les besoins en chaleur du site.

Ventilation aération

Les locaux sanitaires seront équipés d'une ventilation simple flux avec bouches hygroréglables. Les débits d'air sont optimisés et varient en fonction de la charge en humidité des locaux. Un système de bouilleur thermodynamique avec ventilateur d'extraction hygroréglable à faible consommation va extraire et récupérer l'énergie sur l'air vicié et produire via une pompe à chaleur environ 60% des besoins en eau chaude sanitaire du bâtiment.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairement direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 387/4 valeur Minergie.

Production locale d'électricité

Compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment, de sa localisation et de la place disponible sur le toit, il n'est pas prévu de centrale solaire photovoltaïque.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» ou équivalent. Les réservoirs de chasse des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires en général seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la norme SIA 2026, «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Estimation des coûts

					Fr.
CFC			Libellé I	Prix unitaire	Total arrondi
1	Trav	aux pr	éparatoires		96 500
	10	Releve	é, études géotechniques		5 000
		104	Sondages	5 000	
	11	Débla	iement, préparation du terrain		61 200
		110	Poste d'attente	9 500	
		112	Démolitions	45 700	
		113	Démontages	6 000	
	12	Protec	tions, aménagements provisoires		7 700
		121	Protection d'ouvrages existants	7 700	
	13	Install	ations de chantier en commun		12 800
		135	Installations provisoires	4 000	
		137	Fermetures et couvertures proviso	ires 2 800	
		139	Divers	6 000	
	15	Adapt	ation du réseau de conduites exista	nt	9 800
		152	Canalisations (adaptation du résea	u) 9 800	

				Fr.
CFC		Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
2 1	Bâtiment			2 006 700
2	20 Exca	vation		11 000
	201.1	Terrassements	11 000	
2	21 Gros	-œuvre 1		556 200
	211.1	Echafaudages	28 000	
		Canalisations intérieures	2 500	
	211.5	Béton et béton armé	19 800	
	211.6	Maçonnerie	18 500	
	211.7	Travaux d'entretien	6 200	
	213.5	Revêtements extérieurs	8 500	
	214.0	Installations de chantier	3 000	
	214.2	Structure porteuse (calculée		
		par ingénieur)	105 900	
	214.6	Sous-toitures	19 800	
	216	Travaux en pierre naturelle		
		et en pierre artificielle	344 000	
2	22 Gros	-œuvre 2		428 400
	221	Fenêtres, portes extérieures	239 000	
	222	Ferblanterie	49 100	
	224	Couverture	28 300	
	226.1	Crépis et enduits de façade	6 000	
	227.2	Préservation du bois (extérieur)	11 300	
	228	Fermetures extérieures protection		
		contre le soleil	91 200	
	228.3	Stores en toiles	3 500	
2	23 Insta	llations électriques		108 400
	230	Installations électriques	8 000	
	232	Installations de courant fort	77 100	
	233	Lustrerie	8 300	
	236	Installations à courant faible	15 000	
2	24 Chau	ffage, ventilation, conditionnement	t	
	d'air	(install.)		193 500
	242	Production de chaleur	44 900	
	243	Distribution de chaleur	83 400	
	244	Installations de ventilation	65 200	

					Fr.
CFC			Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
	25	Install	ations sanitaires		202 300
		250	Installations sanitaires	6 100	
		251	Appareils sanitaires courants	43 000	
		252	Appareils sanitaires spéciaux	13 600	
		254	Tuyauterie sanitaire	52 000	
		255	Isolations d'installations		
			sanitaires	6 200	
		257	Tableaux électriques		
			et pneumatiques	3 000	
		258	Agencements de cuisine	74 400	
		259	Divers	4 000	
	26	Install	ations de transport		18 000
		261	Ascenseurs et monte-charge	18 000	
	27	Amén	agements intérieurs 1		329 300
		271	Plâtrerie	16 100	
		271.1	Plâtrerie: enduits et staff	119 800	
		272	Ouvrages métalliques	5 400	
		272.1	Eléments métalliques		
			préconfectionnés	10 100	
		273.0	Portes intérieures en bois	55 700	
		273.1	Armoires murales,		
			rayonnages, etc.	21 700	
		273.3	Menuiserie courante	96 500	
		275	Systèmes de verrouillage	4 000	
	28	Amén	agements intérieurs 2		159 600
		281.0	Chapes	25 400	
		281.6	Carrelages	15 700	
		281.7	Revêtements de sol en bois	28 400	
		282.4	Faïence	22 500	
		284	Cheminées et poêles	10 000	
		285.1	Peinture intérieure	52 600	
		287	Nettoyage du bâtiment	5 000	
4	Am	énagen	nents extérieurs		10 000
	40	_	en forme du terrain		10 000
		409	Divers	10 000	

CFC		Libellé	Prix unitaire	Fr. Total arrondi
5 Fra		adaires et comptes d'attente		778 200
51	Autor	isations, taxes		42 200
	511	Autorisations, gabarits, taxes	2 400	
		Taxe de raccordement électricité	30 300	
	512.2	Taxes de raccordement	• • • •	
		Télécommunication	2 000	
	512.4	Taxes de raccordement eau	7 500	
52	Echan docum	tillons, maquettes, reproductions,		13 500
	524	Reproduction de documents,		15 300
	324	tirages, héliographies	7 500	
	529	Divers	6 000	
56		s frais secondaires	0 000	105 000
50	560	Provisions, frais divers	100 000	103 000
	564	Expertises	5 000	
58		tes d'attente provisions et réserves		211 300
50	583	Réserves pour imprévus	211 300	211 300
59		tes d'attente pour honoraires	211 300	406 200
39	591	÷	270 000	400 200
	592		21 000	
	593	C	16 000	
	594	Ingénieur en CV et	10 000	
	374	conditionnement d'air	47 800	
	595	Ingénieur en installations sanitaire		
	596	Spécialistes	12 000	
	596	Géomètre	1 300	
	596.3	Physicien des constructions	8 000	
		Acousticien	4 600	
	596.9	Ingénieur désamiantage	7 500	
		-		

2 891 400

I. Coût total de la construction (HT)

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

+ TVA 7,7%	222 600
II. Coût total de l'investissement (TTC)	3 114 000
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	155 700
III. Sous-total	3 269 700
	0 20> .00
+ Intérêts intercalaires 1,25%, durée 21 + 6 mois	46 000
IV. Coût total de l'opération (TTC)	3 315 700
1. Cout total de l'operation (110)	3 313 700
A déduine les deux anédite d'études votés le 15 ianvier 2002	
A déduire les deux crédits d'études votés le 15 janvier 2002	
(proposition PR-117 pour 186 052 francs) et le 21 mai 2014	206.052
(proposition PR-1054/2 pour 100 000 francs), soit un total de:	286 052
V. Total du crédit demandé (TTC), arrondi	3 029 600

Référence au 15e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

Cet objet n'est pas inscrit, en qualité de projet actif dans le 15° PFI 2020-2031.

Fixation des loyers après travaux

Les loyers après travaux seront arrêtés dans le respect des exigences de la loi sur les démolitions, rénovations et transformations de maisons d'habitation. Ainsi fixés, ces loyers serviront de loyers de référence pour l'application des dispositions du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009.

Budget de fonctionnement

La réalisation de ces travaux ne devrait avoir des conséquences que très marginales sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève. Les loyers resteront en effet soumis au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève.

Charges financières actuelles

La charge financière annuelle nette (études comprises) comprenant les intérêts au taux de 1,25% se montera à 41 400 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'août 2020 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire DD 109310-1/6 a été délivrée le 1^{er} juin 2017. Elle est en force.

Première prolongation de l'autorisation accordée jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Deuxième et ultime prolongation de l'autorisation accordée jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour été 2022, après environ vingt et un mois de travaux.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale (GIM).

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Travaux préparatoires	96 500	3%
Honoraires	406 200	12%
Gros-œuvre	995 600	30%
Second œuvre	488 900	15%
Installations, équipements fixes	522 200	16%
Aménagement extérieurs	10 000	0,5%
Autorisations et taxes	42 200	1%
Echantillons, maquettes, reproductions, documents	13 500	0,5%
Autres frais secondaires	105 000	3%
Comptes d'attente provisions et réserves	211 300	6%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts)	424 300	13%
Coût total du projet TTC	3 315 700	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Gérance immobilière municipale

CHARGES	Postes en ETP	
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts)	41 400	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	41 400	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -41 400

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	1 000 000		1 000 000
2022	1 800 000		1 800 000
2023	229 600		229 600
Totaux	3 029 600		3 029 600

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

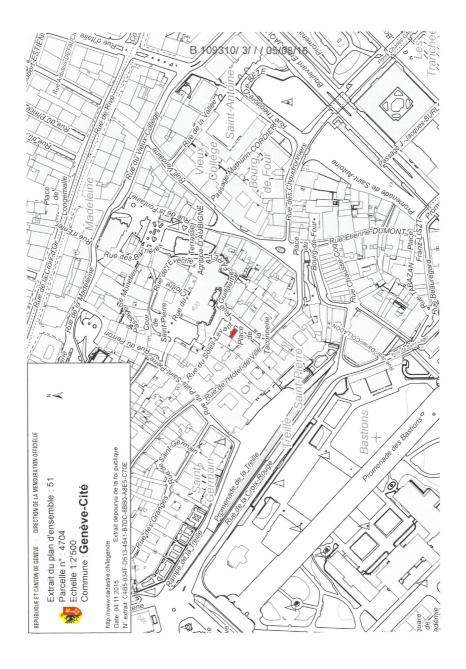
sur proposition du Conseil administratif,

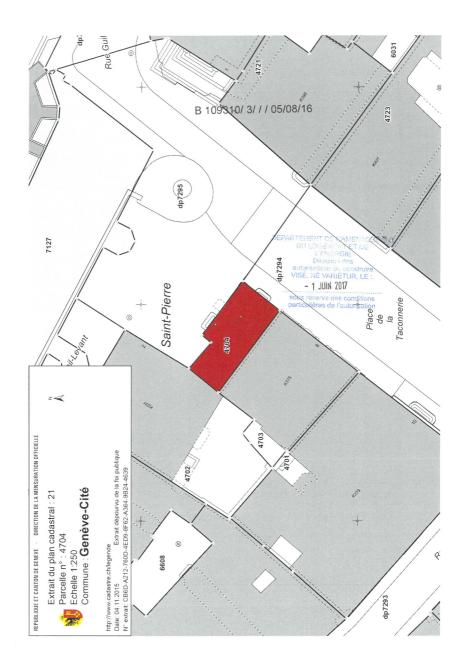
décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 029 600 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie, parcelle N° 4704, feuille N° 21, commune de Genève, section Cité.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 029 600 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 de 186 052 francs (PR-117, N° PFI 012.092.01), et le crédit d'étude complémentaire voté le 21 mai 2014 de 100 000 francs (PR-1054/2, N° PFI 012.092.05), soit un total de 3 315 652 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes: plans de l'autorisation de construire et photos de l'immeuble





Taconnerie 6 – Etat existant



Façade Est



Façade Nord

Taconnerie 6 – Etat existant



Rez - Café



Salon 2ème



Salon 3ème



Cuisine 4ème



Cuisine 1er



Cuisine 2ème



Cuisine 3ème



Salon 5ème

Taconnerie 6 – Etat existant



Salon 6ème comble



Surcomble





Sous-sol -2



Palier 6ème comble



Détail toiture